



LA VOIX DE L'ÉCOLE

LA LETTRE D'INFORMATION DU **sne!**

Dispensé de timbrage **BOURG PPDC**

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 29-06-2018

*BON COURAGE POUR LA TRAVERSÉE
DU MOIS DE JUIN !*



© Jacques RISSO

Jac



LA VOIX DE L'ÉCOLE

#348 - JUIN 2018

PAGE 2 :
ÉDITO: IL FAUT SAVOIR CE QUE L'ON VEUT
PAGE 3 :
CARRIÈRE : POUR UN MEILLEUR PASSAGE À LA
HORS-CLASSE
PAGES 4 :
CARRIÈRE : ORDRE D'ACCÈS À LA HORS-CLASSE
PAGE 5 :
HUMEUR : SYLLABIQUE ET FONDAMENTAUX,
SCOLARITÉ OBLIGATOIRE À 3 ANS, PROFESSION
DÉLABRÉE: DES ÉVIDENCES POUR LE SNE
PAGE 6 :
HUMEUR : L'HEURE DU PREMIER BILAN
DERNIÈRE MINUTE: LE SNE REÇU À
L'ASSEMBLÉE NATIONALE
PAGES 7 :
ADHÉSION ET PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
PAGE 8 :
VACANCES: J'OUBLIE TOUT



www.sne-csen.net

Syndicat National des Écoles
4 rue de Trévisé
75009 PARIS

siège administratif :
place Michel Floriot

01160 Neuville sur Ain

Dépôt légal : 2e trimestre 2018

Directeur des publications :
Pierre Favre

Mise en page: **NByl**

CPPAP : 0216 S 07733

EDITO

IL FAUT SAVOIR CE QUE L'ON VEUT...

C'est un grand classique à la veille des élections professionnelles : les centrales syndicales font de la surenchère tous azimuts, quitte à promettre tout et son contraire. Les grosses confédérations, prisonnières de leur logique boutiquière, rasant gratis et réclament toujours plus.

Seule la CSEN, membre important de la FGAF, a produit un document chiffré pour remettre à l'endroit l'École de la République, à moyen constant.

... Quand on sait ce que l'on veut, il faut avoir le courage de le dire...

Certes, ce n'est pas « vendeur ». Il est tellement commode d'expliquer que la dépense publique doit inonder tous les services et résoudre tous les problèmes, quitte à jouer de la démagogie sur l'air de « y a qu'à prendre aux riches » (air bien connu depuis Robin des Bois mais surtout prétexte à toutes les dictatures et tous les fiascos, voir le Venezuela...)

Au SNE, on fait le pari que les professeurs sont des gens sérieux, instruits, et responsables. Ce pari est en passe d'être gagné : en triplant ses adhérents depuis 2012, le SNE a pu peser dans les débats et imposer ses vues : semaine de quatre jours, priorité aux fondamentaux, redoublement sur décision des maîtres et confiance dans les acteurs de terrain.

... Quand on eu le courage de le dire, il faut avoir le courage de le faire !

Nous repartons donc en 2018 en campagne pour mettre en œuvre notre projet « Permettre à tous de réussir ». Ces bases écrites, validées en congrès, forment désormais une profession de foi claire et engagée. Les décisions du ministre sont et seront jugées à l'aulne de son contenu. En mettant en avant la maternelle lors des Assises de mars, Jean-Michel Blanquer a répondu aux attentes du terrain. Les programmes annuels que nous réclamions sont de retour. Il reste sans doute du chemin à parcourir, mais ne boudons pas notre plaisir : après des décennies de « bêtises » (comme le titrait le Point en 2017), ce ministre-là semble décidé à ne plus laisser une minorité de pédagogistes faire la leçon à la terre entière. On l'a dit, il le fait ! Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter les cris d'orfraie des ayatollahs de la pédagogie qui sortent du bois pour dénoncer la dictée quotidienne, le calcul mental et la lecture à haute voix... après que ces pratiques ont été réaffirmées par quatre récentes circulaires. Ces constructivistes, privés de leur monopole, se sont ainsi décrédibilisés tous seuls.

Loin des velléitaires et des coups de mentons stériles, le SNE trace sa route, surmonte les obstacles, et proposera au congrès de 2019 un bilan complet de son action. D'ici là, mobilisation générale pour les élections de décembre !

Pierre FAVRE
Président du SNE-FGAF



Pour un meilleur passage à la Hors-Classe

Le point sur la situation

Pourquoi si peu de professeurs des écoles ont-ils accès à la Hors-Classe ? Tout simplement parce que le taux de passage à la Hors-Classe est réglementairement bas.

Il était de 1,5% dans le primaire il y a peu de temps. Dans le même temps, le secondaire, lui, pouvait s'enorgueillir de passer à hauteur de 7%. Qu'à cela ne tienne : grâce à l'action du SNE, notre taux de passage à la Hors-Classe s'aligne progressivement sur celui du secondaire avec un +0,5% par an jusqu'à atteindre les 7%. La logique et les textes voudraient que nous soyons cette année à 6% à l'échelle nationale).

Mais 7% de quoi ? 7% des promouvables. Avant 2017, tous les PE à partir du 7ème échelon de la classe normale étaient promouvables. Mais le PPCR est passé par là...

Aujourd'hui les promouvables ne sont plus que les PE à partir du 9ème échelon + 2 ans d'ancienneté. On calcule donc le pourcentage d'admis à la Hors-Classe sur une proportion moindre d'enseignants. Par conséquent, malgré l'augmentation du taux de passage, le nombre d'enseignants effectivement promus ne satisfait toujours pas le SNE.

L'action du SNE

Le SNE, depuis de longues années, lutte pour que le passage à la Hors-Classe soit ouvert à un plus grand nombre de professeurs des écoles. Il n'est en effet pas envisageable que notre profession stagne dans les échelons de la Classe Normale et ne voie jamais poindre la Hors-Classe, grade permettant d'avoir

une retraite (un peu plus) digne.

Le SNE a lutté pour que le taux de 1,5% de promus augmente. Et il a eu gain de cause. De quelle façon ? Sans banderole ni drapeau - méthode ne garantissant que la perte d'une journée de salaire pour ceux qui se laissent bercer par l'illusion de la grève de croisière. Celle-ci n'inquiète plus l'Etat et lui fait même, SMA à l'appui, économiser une journée de salaire sans gêne occasionnée auprès du parent d'élève usager.

La méthode du SNE ? Argumenter et attaquer le Ministère sur le plan d'une légalité défaillante. Le SNE a demandé que notre taux de passage soit ajusté sur celui du secondaire car nous sommes aussi des professeurs. De fait, sans écart statutaire, ne pouvait subsister un écart de traitement.

Le 3ème rendez-vous de carrière

En 2017-2018, tous les enseignants en 2ème année du 9ème échelon ont bénéficié d'un rendez-vous de carrière en vue des promotions hors-classe 2019. Et les autres ? L'ancienneté de la note doit (normalement) être prise en compte par les IEN lorsqu'ils établissent leur avis.

Mais les pratiques des enseignants évoluent en permanence, leur niveau de compétences aussi. Les IEN peuvent-ils vraiment juger un enseignant à sa juste valeur en se basant uniquement sur un rapport d'inspection vieux de plusieurs années, souvent rédigé par un autre IEN ? D'autant que cet avis restera valable dans la plupart des cas pour les prochaines promotions hors-classe !

Pour le SNE, les enseignants au 10ème ou au 11ème échelon devraient pouvoir eux aussi bénéficier d'un rendez-vous de carrière selon les nouvelles modalités, dans un souci d'équité.

Il est à noter néanmoins que si l'avis de l'IEN peut accélérer ou ralentir de quelques années l'accès à la hors-classe (comme le faisait la note jusqu'à présent) tous les enseignants du 11ème échelon accèderont à la hors-classe avant ceux du 9ème échelon, quel que soit l'avis de l'IEN, que l'enseignant ait bénéficié d'un RDV de carrière ou pas.

Et les autres syndicats qu'en pensent-ils ?

Lors du Comité Technique Ministériel, le SNE-SNALC a voté contre le PPCR, aux côtés de FO et de la CGT. A notre grand étonnement, le SNUIPP FSU, le SE-UNSA et la CFDT ont voté pour.

Quand on sait l'arnaque qui se cache derrière le PPCR, on se demande pourquoi ces centrales syndicales, se disant farouchement opposées au déclin de la profession, ont voté pour cette mascarade.

Au final, avec la mise en place du PPCR, c'est en moyenne une augmentation de 100 euros par mois qui s'applique aux PE. Or le métier, smicardisé, devrait être réévalué à hauteur de 25% pour retrouver le pouvoir d'achat de 1980.

Le SNE ne peut que s'insurger contre cette farce et certainement pas la cautionner !

*Ange Martinez
Vice-Président du SNE, élu CAPD*



ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.

Ordre d'accès à la hors-classe sne-csen.net

En savoir plus : www.sne-csen.net/hors-classe

échelon	anciennete dans l'échelon	points ancienneté	avis de l'IA-DASEN	points avis	barème total
11ème échelon	5 ans	120	EXCELLENT	120	240
11ème échelon	4 ans	110	EXCELLENT	120	230
11ème échelon	5 ans	120	TRES SATISFAISANT	100	220
11ème échelon	3 ans	100	EXCELLENT	120	220
11ème échelon	4 ans	110	TRES SATISFAISANT	100	210
11ème échelon	2 ans	90	EXCELLENT	120	210
11ème échelon	5 ans	120	SATISFAISANT	80	200
11ème échelon	3 ans	100	TRES SATISFAISANT	100	200
11ème échelon	1 an	80	EXCELLENT	120	200
11ème échelon	4 ans	110	SATISFAISANT	80	190
11ème échelon	2 ans	90	TRES SATISFAISANT	100	190
11ème échelon	0 an	70	EXCELLENT	120	190
11ème échelon	5 ans	120	A CONSOLIDER	60	180
11ème échelon	3 ans	100	SATISFAISANT	80	180
11ème échelon	1 an	80	TRES SATISFAISANT	100	180
11ème échelon	4 ans	110	A CONSOLIDER	60	170
11ème échelon	2 ans	90	SATISFAISANT	80	170
11ème échelon	0 an	70	TRES SATISFAISANT	100	170
10ème échelon	3 ans	50	EXCELLENT	120	170
11ème échelon	3 ans	100	A CONSOLIDER	60	160
11ème échelon	1 an	80	SATISFAISANT	80	160
10ème échelon	2 ans	40	EXCELLENT	120	160
11ème échelon	2 ans	90	A CONSOLIDER	60	150
11ème échelon	0 an	70	SATISFAISANT	80	150
10ème échelon	3 ans	50	TRES SATISFAISANT	100	150
10ème échelon	1 an	30	EXCELLENT	120	150
11ème échelon	1 an	80	A CONSOLIDER	60	140
10ème échelon	2 ans	40	TRES SATISFAISANT	100	140
10ème échelon	0 an	20	EXCELLENT	120	140
11ème échelon	0 an	70	A CONSOLIDER	60	130
10ème échelon	3 ans	50	SATISFAISANT	80	130
10ème échelon	1 an	30	TRES SATISFAISANT	100	130
9ème échelon	3 ans	10	EXCELLENT	120	130
10ème échelon	2 ans	40	SATISFAISANT	80	120
10ème échelon	0 an	20	TRES SATISFAISANT	100	120
9ème échelon	2 ans	0	EXCELLENT	120	120
10ème échelon	3 ans	50	A CONSOLIDER	60	110
10ème échelon	1 an	30	SATISFAISANT	80	110
9ème échelon	3 ans	10	TRES SATISFAISANT	100	110
10ème échelon	2 ans	40	A CONSOLIDER	60	100
10ème échelon	0 an	20	SATISFAISANT	80	100
9ème échelon	2 ans	0	TRES SATISFAISANT	100	100
10ème échelon	1 an	30	A CONSOLIDER	60	90
9ème échelon	3 ans	10	SATISFAISANT	80	90
10ème échelon	0 an	20	A CONSOLIDER	60	80
9ème échelon	2 ans	0	SATISFAISANT	80	80
9ème échelon	3 ans	10	A CONSOLIDER	60	70
9ème échelon	2 ans	0	A CONSOLIDER	60	60

Syndicat National des Ecoles

SYLLABIQUE ET FONDAMENTAUX, SCOLARITÉ OBLIGATOIRE À 3 ANS, PROFESSION DÉLABRÉE : DES ÉVIDENCES POUR LE SNE

Première évidence : une évidence pédagogique

Le SNE se réjouit de la parution le 26 avril 2018 des 4 priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux et du guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » : lecture-écriture-grammaire-vocabulaire, calcul et résolution de problèmes, enseignement explicite, cadrage de l'enseignement de la lecture... Il était temps de sortir de modèles pédagogiques contre-productifs ayant largement démontré leurs limites et conséquences dramatiques sur le niveau de nos élèves et de revenir au bon sens. Un cadrage national n'est pas antinomique de la liberté pédagogique. Il constituera en outre une interface limitant les incompréhensions entre les enseignants et la hiérarchie. Les élèves et les familles ont plus que jamais besoin d'un enseignement structuré, de repères clairs, de manuels scolaires. Dans le livret « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP », nous apprenons qu'en France, le nombre d'orthophonistes a augmenté de 72% entre 1995 et 2010 ! Il était temps de se rendre à l'évidence, non ? Les professeurs n'auront plus à se cacher pour enseigner en recourant à des leçons structurées et explicites. Quel meilleur projet de classe que lire-écrire-compter ? Steve Bissonnette, chantre de l'enseignement explicite, professeur au Département d'éducation à la TELUQ, dont il est fait référence maintes fois dans le guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP », n'hésite d'ailleurs pas à remettre en question les pédagogies constructivistes, comme la pédagogie par projets (1).

Quelle pédagogie a encouragé la fuite vers le privé ? Celle qui nous a conduit si bas dans les classements internationaux. Contrairement à d'autres organisations syndicales, le SNE pense qu'il est irresponsable de continuer et vouloir continuer ce

qui ne marche pas et qu'il est déplorable de se focaliser sur une prétendue remise en question de notre liberté pédagogique. (2)

Deuxième évidence : il vaut mieux prévenir que guérir

Un euro engagé avant 5 ans, cela représente 8 euros d'économisés pour plus tard dans le traitement de la difficulté selon notre Ministre. Les Assises de la maternelle sont venues réaffirmer le rôle primordial de l'école maternelle dans la réussite scolaire en élémentaire et dans le secondaire. L'obligation de scolarité à 3 ans marquera l'histoire de notre pays et le SNE ne pouvait que l'accueillir favorablement. Comment ne pas demander l'obligation à 3 ans avec toutes les menaces qui pèsent sur la pérennité de l'école maternelle publique depuis tant d'années ? D'autant plus après la parution de la note d'analyse de France Stratégie Un nouvel âge pour l'école maternelle ? sortie quelques jours avant les Assises.

Le SNE, avec son partenaire le SNALC, a été la seule organisation syndicale à saluer une décision permettant de préserver nos emplois de professeurs des écoles pour les enfants de 3 à 6 ans. Mais personne n'est dupe. Boris Cyrulnik lui-même n'a cessé de répéter durant ces deux journées « Rêvons de l'école maternelle de demain. » Sans les moyens humains et matériels nécessaires (un RASED renforcé et présent régulièrement dès la petite section, une ATSEM à temps plein pour accompagner chaque professeur, des effectifs de classe dignes par rapport aux autres pays de l'OCDE), l'obligation de scolarité à 3 ans ne fera qu'augmenter les taux de présence dans des classes à plus de 30 élèves, ce qui est incontestablement et indubitablement incompatible avec une priorité portée sur le langage et l'épanouissement.

Troisième évidence : le Ministère

reste sourd face à notre malaise

Une direction d'école plus que jamais haillonneuse depuis la disparition des contrats aidés ; des décharges totales de direction qui deviennent des demi-décharges pour 3 élèves de moins ; le retour de la journée de carence alors qu'une médecine du travail effective reste encore et toujours espérée tel un miracle ; des conditions d'exercice et des effectifs incompatibles avec une différenciation et une intégration réussies ; un PPCR qui laisse un goût amer à ceux qui n'accéderont jamais à l'opaque Classe Exceptionnelle ou à ceux qui devaient passer au grand choix ; des avis d'IEN pour l'accès à la hors classe vécus comme injustes ; la suggestion d'une deuxième journée de solidarité, alors que la plupart des professeurs effectuent bénévolement bien plus de 2 journées de prérentée, encore un point sur lequel l'administration reste aveugle ; des temps partiels sur autorisation refusés pour récupérer des postes ; une formation initiale et continue loin d'être à la hauteur et en adéquation avec les exigences et réalités de notre métier ; des Titulaires Remplaçants directement gérés par la DSDEN ; etc, etc. Le Rapport de juin 2015 de l'IGEN et l'IGAENR sur le Fonctionnement et le Pilotage de la circonscription du premier degré semble ne pas avoir été enterré, loin s'en faut. (3)

Le SNE apprécie le discours pédagogique de notre Ministre mais ne peut cautionner les décisions politiques qui impactent notre profession dans ses dimensions humaines, matérielles et financières. Et la menace imminente de la réforme des retraites n'atténue en rien nos craintes, bien au contraire. Il est urgent de redorer notre profession pour redorer notre école publique et de donner des moyens à la hauteur des intentions louables.

Véronique Mouhot,
secrétaire générale pédagogie SNE

(1) <http://r-libre.telug.ca/776/1/sbissonn-06-2010.pdf> (page 29)

(2) <https://www.sne-csen.net/actu-nat-2018-05-04>

(3) http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/39/2/2015-025_fonctionnement_et_pilotage_1er_degre_494392.pdf

Dernière minute : le SNE reçu à l'Assemblée Nationale

Le SNE sera reçu le mercredi 20 juin à l'Assemblée Nationale dans le cadre d'une mission flash sur la direction d'école.

Lors de notre rendez-vous rue de Grenelle en septembre dernier, nous avons alerté le Ministère de la situation intenable et ubuesque des directeurs d'école, confrontés à des choix cornéliens et dans l'incapacité de remplir correctement leurs missions, suite notamment à la suppression des secrétaires (EVS).

En cette fin d'année, nous

allons pouvoir exprimer notre point de vue et nos arguments en vue de la reconnaissance d'une fonction qui est devenue un métier à part entière. Le SNE, qui a toujours défendu la spécificité et l'importance de la direction d'école, s'attachera à préciser ce qu'il souhaite, mais aussi ce qu'il ne souhaite pas pour la direction d'école (voir notre site).

Chaque directeur doit être reconnu, que ce soit dans un RPI du Cambrésis, dans une école à classe unique dans l'Aveyron, ou dans une école

à 18 classes dans les Yvelines. Les conditions d'exercice doivent être améliorées pour toutes et tous, dans l'intérêt du bon fonctionnement des écoles et du bien être des élèves.

Le respect des 16 engagements pour la simplification des tâches mais aussi et surtout : du temps, un secrétariat pérenne et qualifié, une formation initiale et continue de qualité, une reconnaissance indiciaire supplémentaire dès la prise de fonction...

*Laurent Hoefman,
SG aux publications*

L'heure du premier bilan

L'heure du premier anniversaire de M. Blanquer à son poste a sonné. Dans un long entretien au Journal Du Dimanche le mois dernier, il évoque ce qu'il a entrepris pour "améliorer les résultats" de nos élèves et leur permettre de "retrouver le goût de l'excellence".

Sont alors égrenés, pour le primaire: la scolarisation dès 3 ans, la formation spécifique du personnel en maternelle, les dédoublements de classes, le retour de la semaine des quatre jours, la préférence portée à la méthode syllabique ainsi qu'un recadrage des programmes.

Le SNE se réjouit de certaines de ces mesures, d'autant plus qu'il les a âprement défendues.

Toutefois, il reste bien des sujets d'inquiétude pour notre profession, une profession qui est et reste en crise.

La forte hausse du nombre d'enseignants contractuels est symptomatique. Selon la Cour des Comptes, dans le premier degré, ils sont passés de 1300 en 2014 à 2420 en 2016.

Notre métier fait si peu recette que plus personne ne veut s'engager à vie ?

La sécurité de l'emploi du fonctionnaire ou les vacances ne compensent plus ni les difficultés d'exercice, ni la déconsidération de notre profession. A l'heure de la confiance prônée par M. Blanquer, il est temps de prendre

des mesures fortes en faveur des enseignants.

Réactivation et revalorisation du PPCR, création d'une véritable médecine du travail pour les enseignants, aménagement de nos entrées et fins de carrière et suppression du jour de carence.

Ces points sont ceux que le SNE souhaite entendre dans la liste des actions débutées et ou accomplies l'an prochain à la même date par notre ministre.

Vous pouvez compter sur notre syndicat pour engager tout ce qui nous sera possible afin d'obtenir ce résultat.

*Philippe Ratinet,
délégué 01*



BULLETIN D'ADHESION, à adresser à SNE, 4 rue de Trévis, 75009 PARIS
avec le(s) chèque(s) à l'ordre du S.N.E ou avec le RIP ou RIB et l'autorisation de prélèvement automatique)

Ne rien inscrire dans ces cases

numéro/nom du département d'exercice:	Nouvel adhérent <input type="checkbox"/> Ré-adhésion <input type="checkbox"/>
M/Mme Nom et prénom:	Date de naissance:/...../.....
Adresse exacte:	Lieu d'exercice : élémentaire <input type="checkbox"/> maternelle <input type="checkbox"/> autres:
code postal: ville:	adresse professionnelle:
portable:	code postal: ville:
mail:.....	téléphone:
	mail:

SITUATION: adjoint directeur nb de classes: spécialité:

PE Instituteur Temps partiel% Hors classe Classe exceptionnelle échelon: indice:

Montant de la cotisation:€	Règlement par:	Signature:
Soutien à la section:€	<input type="checkbox"/> prélèvement automatique	
Total versé (cotisation+soutien):€	<input type="checkbox"/> en chèques (3 maxi)	

<p>ADHESION (66% déductibles de vos impôts)</p> <p>Valeur de la protection juridique GMF incluse dans la cotisation : 25€</p> <p><input type="checkbox"/> Première adhésion : 90€ (coût réel 5€)</p> <p><input type="checkbox"/> Jusqu'à échelon 5 inclus, adhésion jeune PE : 150€ (coût réel 25€)</p> <p><input type="checkbox"/> A partir du 6e échelon, adhésion simple : 180€ (coût réel 35€)</p> <p><input type="checkbox"/> Adhésion militant 210€ (coût réel 45€)</p> <p><input type="checkbox"/> Adhésion bienfaiteur 270€ (coût réel 65€)</p>	<p>COTISATIONS PARTICULIERES :</p> <p><input type="checkbox"/> Disponibilité, congé parental, étudiant ESPE : 60 €</p> <p><input type="checkbox"/> Retraités, PLC, DOM-TOM (sauf La Réunion) 90 €</p> <p><input type="checkbox"/> Temps partiels, 90 €</p> <p><input type="checkbox"/> COUPLES : pour le conjoint (remplir un second bulletin) 90 €</p>
---	--

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de votre section.

L'adhésion au SNE donne droit à la protection juridique de la GMF, la garantie «défense disciplinaire» qui prend en charge la défense des intérêts de l'assuré faisant l'objet d'une procédure disciplinaire, la garantie pour atteinte aux biens et aux recours et poursuite en cas de menaces ceci sans supplément de cotisation.

Adhérez en 10 fois sans frais grâce au prélèvement automatique !



Il suffit de renvoyer votre **bulletin d'adhésion accompagné de l'autorisation de prélèvement ci-dessous accompagnée d'un R.I.B., d'un R.I.P. ou d'un R.I.C.E.** L'année suivante, sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités. Pour plus de renseignements consulter le site du SNE www.sne-csen.net rubrique ADHESION

<p>AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT</p> <p>J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec mon créancier.</p>	<p>N° IDENTIFIANT SEPA</p> <p>FR 51 ZZZ 452 955</p>
<p>NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</p> <p>Syndicat National des Écoles S.N.E. - C.S.E.N. 4 rue de Trévis 75009 PARIS</p>
<p>Compte à débiter</p> <p>N° IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)</p> <p>.....</p> <p>BIC</p> <p>.....</p>	<p>NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Date et signature du titulaire du compte:</p> <p>A, le</p>	<p>Signature :</p>

VACANCES : J'OUBLIE TOUT...

Ça y est, la cloche va sonner. Galérien, pose tes rames, tu attaques la falaise de juillet.... Elle s'érode un peu plus tous les ans mais elle résiste encore. Profite, ça ne va peut-être pas durer

Et oublie, le temps d'un souffle de 8 semaines : de Berck-Plage à Biarritz, de Concarneau à Mulhouse, oublie....

Oublie...

- Que c'est sur toi que reposent la résolution de tous les maux de la société, au hasard : insécurité routière, danger d'internet, alcoolisme, tabagisme, égoïsme, je-m'en-foutisme, passons.....
- Que tu dois pallier toutes les carences éducatives... Certains parents ayant délégué leur rôle d'éducation aux anges de la télé réalité et aux Marseillais... Les mêmes parents qui veulent t'apprendre ton métier !
- Que, comme le dernier des serfs du comte Godefroy de Montmirail, tel Jacquou le Croquant, tu es attaché à ta glèbe, taillable et corvéable à merci, puisque disponibilités ou temps partiel ne te sont plus qu'accordés qu'avec parcimonie... Palsambleu, ventre-saint-gris, personne ne se bouscule plus pour faire ton beau métier...
- Que tu ne pourras plus être malade puisque sinon, il te faudra trouver un spécialiste qui accepte de te recevoir la nuit ou le dimanche. Brûlant de fièvre, perclus de rhumatismes, grabataire presque, tu devras te traîner jusqu'à ton tableau au risque de perdre une journée de salaire... Normal, il n'y a plus de remplaçant.... De toute façon, nous ne sommes jamais malades puisque nous n'avons pas de médecine du travail... Condamnés à être en bonne santé ou à faire semblant...
- Oublie enfin que dans l'île aux enfants eh ben non ce n'est pas tous les jours le printemps... Le petit Casimir est parfois un monstre pas gentil, il t'a tellement exaspéré... Et le cousin Hyppolite, que tu auras à la rentrée, faudra lui apprendre à préférer la grammaire au gloubi-boulga....

Oublie ...

Tu l'as bien mérité... Profite de ces vacances pour effacer ta mémoire, un reset salutaire et ô combien nécessaire... !



*Philippe Leroy,
délégué SNE59*